

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE, COMMERCE.

L'ÉCHO SAUMUROIS

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis,

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR.

PRIX DES ABONNEMENTS :

Un an, Saumur. . . 18 fr. » c. Poste, 24 fr. » c.
Six mois, — . . . 10 » — 13 »
Trois mois, — . . . 5 25 — 7 50

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — Les abonnements demandés, acceptés ou continués, sans indication de temps ou de termes seront comptés de droit pour une année. — L'abonnement doit être payé d'avance. — Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 30 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

Gare de Saumur (Service d'hiver, 6 novembre).

DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.

3 heures 09 minutes du matin, express-poste.
6 — 45 — — (s'arrête à Angers).
9 — 02 — — omnibus.
1 — 33 — — soir,
4 — 13 — — express.
7 — 27 — — omnibus.

DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.

3 heures 03 minutes du matin, omnibus-mixte.
8 — 20 — — omnibus.
9 — 50 — — express.
12 — 38 — — omnibus.
4 — 44 — — soir,
10 — 30 — — express-poste.
Le train d'Angers, qui s'arrête à Saumur, arrive à 6 h. 43 s.

PRIX DES INSERTIONS :

Dans les annonces 20 c. la ligne.
Dans les réclames 30 —
Dans les faits divers 50 —
Dans toute autre partie du journal. . . 75 —

RÉSERVES SONT FAITES :
Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas ;
Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

ON S'ABONNE A SAUMUR,
Au BUREAU DU JOURNAL, place du Marché-Noir, et
chez MM. GRASSET, JAVAUD et MILON, Libraires.

AVIS.

La souscription ouverte pour les actions de L'ÉCHO DE L'OUEST sera close le 1^{er} février, c'est-à-dire après-demain soir.

L'assemblée générale des actionnaires aura lieu le samedi 3 février, à une heure précise, dans les bureaux de l'imprimerie Godet, place du Marché-Noir, à Saumur. Cette réunion aura pour objet : 1^o la lecture de l'acte de société ; 2^o la nomination d'un conseil d'administration définitif ; 3^o le versement dans la caisse sociale d'un quart au moins de chaque action souscrite.

L'ÉCHO DE L'OUEST paraîtra le 15 février irrévocablement et sans remise.

SOUSCRIPTION

POUR AIDER A LA LIBÉRATION DU SOL.

Ce sont les Dames de Mulhouse et de Sainte-Marie qui ont donné le premier élan.

Tout le patriotisme, tout le cœur de la France est symbolisé dans cette pauvre Alsace, qui se débat au milieu de ses angoisses et de son martyre.

Le *Moniteur universel* a pris l'initiative d'une souscription générale sous le patronage des Dames françaises, et la presse entière applaudit. Déjà le comité central est organisé à Paris, et l'assemblée a procédé à la formation du bureau. Il se compose de M^{lle} Becquet, qui a fait éclater en Alsace tant de sympathies ardentes pour la France, de M^{mes} Drouin de Lhuys, veuve Jean-François Cail, duchesse Decazes et baronne Soubeyran. On réserve la présidence au vote de l'assemblée générale.

Dans chaque ville du territoire, il faut qu'un comité local, — un comité féminin, — s'organise, recueille les souscriptions, les enregistre, publie le nom des souscripteurs, et envoie les offrandes au comité central.

Allons, Mesdames, à l'œuvre !

Nobles Françaises, faites appel à tous les dévouements, contribuez de tout votre pouvoir à la délivrance du sol, que foule encore la botte prussienne !

Ce sont les hommes qui ont perdu le territoire ; c'est à vous de le reconquérir.

L'Écho Saumurois se met, dès aujourd'hui, à vos ordres, et l'Écho de l'Ouest, qui va lui succéder, vous promet son chaleureux et constant appui. Toute notre publicité vous appartient : Organisez-vous !

Voici les idées pratiques que vous propose M. Legouvé, de l'Académie française : vous les accueillerez avec empressement.

L'appel fait par le *Moniteur Universel* à toutes les femmes françaises pour ouvrir une souscription nationale, mérite toute sympathie. Seulement, pour qu'une telle idée soit bonne, il faut qu'elle soit excellente ; pour qu'elle ne tourne pas à notre honte, il faut qu'elle ait un succès immense, et, pour emporter ce succès, il faut qu'elle devienne pratique.

Or, pour la rendre pratique, que faire ? Avant tout, ne pas attendre les offrandes derrière la grille du bureau d'un journal, mais aller les chercher, les arracher au sein de toutes les familles, entrer dans toutes les maisons, monter à tous les étages, frapper à toutes les bourses ! Elles ne sont pas aussi vides qu'on le prétend. En voulez-vous la preuve ? Voulez-vous vous convaincre que la France est assez riche pour payer, bien plus que sa gloire, sa délivrance ? Interrogez les marchands, les directeurs de spectacles et les agents de change : les premiers vous diront que jamais ils n'ont tant vendu, les derniers que jamais ils n'ont plus acheté, et les directeurs, que jamais ils n'ont tant gagné.

Les ressources ne manquent donc pas ; mais l'argent, chez nous, a un grand défaut ; sauf pour les affaires de plaisir ou d'intérêt, il n'aime pas à se déranger. Quand on l'attend, on l'attend parfois toujours. Eh bien ! voilà, je crois, un moyen de le faire sortir de chez lui.

Il y a, à Paris seulement, plus de soixante-dix journaux qui ont 350,000 abonnés, c'est-à-dire que tous les matins 350,000 fascicules de papier se glissent sous les portes cochères, entrent dans les appartements, tombent en des centaines de milliers de mains ! Je voudrais donc que chaque journal de Paris et de la France enfermât dans chacun de ses numéros, pendant trente jours de suite, un papier de souscription ainsi conçu : « Pour le denier de la France. » Je voudrais que chaque billet fût formulé de telle sorte, qu'il n'y eût plus qu'à ajouter la somme, la signature, l'adresse et l'engagement de payer aux mairies dans tel délai.

Mais cette signature, qui la fera donner ? Cette somme, qui la fera inscrire ? Cet engagement, qui le fera prendre ? Qui ? Les femmes ! c'est là que doit commencer leur intervention. Les femmes seules ont cette force d'initiative, cet emportement de charité qui forcent les portefeuilles, comme l'Évangile veut qu'on emporte le ciel, violemment ! Voilà leur rôle dans cette œuvre de libération. Faire appel à leur bourse, est une faible ressource ; en général, elles ne peuvent donner que peu, mais elles peuvent faire donner immensément. Qu'elles joignent donc à leur rôle restreint de donatrices leur rôle fécond de quêteuses !...

Quêteuses non pas seulement au dehors et près des étrangers, mais à domicile, près de leurs maris, près de leurs pères, près de leurs enfants, près de leurs petits-enfants ; elles savent les secrets des coffres-forts, elles connaissent les ressources cachées, les gains dissimulés, les bénéfices extraordinaires. Qu'elles usent de cette connaissance, et qu'elles en abusent.

Qu'elles se rappellent la belle scène de Schakspeare, où Desdemona demande à Othello la grâce de Cassio ! elle ne lui laisse ni paix ni trêve ! elle l'importune, elle le poursuit. Voilà le modèle

de nos femmes françaises. Qu'elles soient insupportables !

Si ce saint rôle de persécutrice leur coûte trop, qu'elles songent, pour reprendre courage, qu'il ne s'agit pas seulement de notre rançon monétaire, mais de notre rançon morale. Oui, je le dis comme je le pense, du plus profond de mon cœur, si l'initiative de nos femmes hâtaient notre libération, nous serions relevés aux yeux du monde !

Eh bien ! pour accomplir une telle œuvre, elles n'ont qu'une chose à faire, se souvenir, se souvenir d'elles-mêmes ! Nous les avons vues à l'œuvre pendant le premier siège de notre cher Paris, mille fois plus cher depuis qu'on l'accuse si iniquement, si cruellement ! Quels miracles de dévouement n'ont pas accomplis les femmes ! Quelle ardeur infatigable de charité ! Quelle invention perpétuelle de dons, de souscriptions, de contributions ! Elles ne laissaient pas une seule pièce de 20 francs tranquille au fond de notre bourse ! Eh bien ! ce que je leur demande, c'est un pendant à leur conduite du siège.

Certes, bien grand alors était le but à atteindre ! Mais il y a quelque chose d'aussi beau que d'empêcher son pays de tomber, c'est de le relever de sa chute ! Un tel rachat vaudrait une victoire, car il prouverait au monde que si la guerre nous a mutilés dans nos membres et nous en a arraché deux provinces, il y a une partie de nous-mêmes que ni la Prusse, ni toutes les coalitions allemandes n'ont pu entamer : c'est le cœur !

Je m'inscris pour une somme de cinq mille francs.

L. LEGOUVÉ.

Déjà quelques souscriptions ont été reçues à la Mairie, en attendant l'organisation du comité des Dames Saumuroises, seules appelées à agir, ici comme dans toute la France :

MM. Bodin, 50 fr. ; Combier, 50 fr. ; Mauriceau (Léon), conseiller municipal, 25 fr. ; Pichat, 10 fr. ; Javaud père, 10 fr. ; Javaud (Ernest), 5 fr. ; Rousselot, retraité, sept jours de solde, 12 fr. 10 c. ; Roffay, architecte-voyer, 20 fr. ; anonyme, 4 fr. ; Harrault, conseiller municipal, 10 fr. ; Sève, rentier, 10 fr. ; anonyme, 10 fr. ; Abellard, 50 fr. ; Fouqueré, commissaire de police, 10 fr. ; Lecoy, conseiller municipal, 40 fr. ; Guérineau, conseiller municipal, 10 fr. ; les employés de la mairie 26 fr. ; Robineau, 100 fr.

Total de la 1^{re} liste, 452 fr. 10 c.

NOUVELLES DE PARIS.

LES COMMUNEUX SE RÉORGANISENT.

C'est à la Patrie que nous empruntons les curieux détails qui vont suivre.

On sait par quel moyen sont amenées les nombreuses mises en liberté de fédérés, dont le *Journal officiel* a soin de nous donner chaque semaine le chiffre. Voici le procédé employé à cet égard.

Les amis des insurgés trouvaient depuis quelque temps que le séjour de ces derniers sur les pontons se prolongeait beaucoup trop. Ils voulurent alors essayer en leur faveur un système de certificats qu'on ferait signer par différentes personnes, et qu'on enverrait ensuite à l'autorité compétente.

Comme il y a malheureusement, dans chaque arrondissement, dans chaque quartier de Paris, des partisans actifs et connus de la Commune qu'on n'a pas inquiétés ; comme il y a aussi beaucoup de chefs de fédérés, des commandants de bataillons auxquels, malgré leur part active dans la bataille, on n'a infligé que des peines légères et très-courtes qui sont finies de puis longtemps, tous ces gens-là, membres plus ou moins compromis de la Commune, chefs militaires des bandits d'avril et de mai, prirent la direction de l'association destinée à obtenir la mise en liberté des détenus.

Ils ont fait faire des imprimés, sur lesquels on n'a plus à remplir que le nom, l'âge, la situation sociale du détenu ; ces certificats ainsi remplis, on les porte aux voisins des prisonniers, qui, les uns par sympathie, le plus grand nombre par peur, signent l'attestation de moralité, de vertu, d'innocence de tel ou tel fédéré. On porte ensuite ce certificat au commissariat de police du quartier, qui, suivant une circulaire récente du préfet, vise, sans pouvoir d'ailleurs s'y refuser, pour certification matérielle, — c'est le mot employé, — les signatures apposées sur les certificats.

Ces pièces ainsi obtenues sont envoyées à l'autorité militaire. Celle-ci, pressée, surchargée de besogne, voyant un certificat de commissaire de police, dont elle n'a ni le soin ni peut-être le temps d'étudier la portée, relâche tranquillement les prisonniers.

Voici ceux-ci libres, et comme le gouvernement, avec cette incurie désormais proverbiale qu'on lui reconnaît, n'a même pas eu l'idée d'interdire le séjour de Paris à ces libérés, ils reviennent dans leurs anciens arrondissements, dans leurs anciens quartiers, dans leurs anciennes demeures.

C'est alors que le comité dirigeant, dont nous avons fait voir tout-à-l'heure la naissance, recueille le prix de ses soins et de ses courses.

C'est alors qu'il reconstitue très-aisément et très-tranquillement l'ANCIENNE FÉDÉRATION DE LA GARDE NATIONALE.

Le chef insurrectionnel de l'arrondissement, le commandant et le capitaine fédéré, qui ont gardé un double certificat dressé par eux, font venir le libéré ou vont le trouver. Là, après lui avoir rappelé que c'est à eux qu'il doit sa liberté, ils lui rappellent aussi que, sous la Commune, il faisait partie de telle compagnie, de tel bataillon, qu'il continue, comme il est juste, de faire partie de ladite compagnie, et qu'au premier coup de tambour, au premier coup de clairon, il devra se trouver au lieu habituel du rendez-vous.

Les cadres sont ainsi très-facilement et complètement reconstitués ; chaque arrondissement a son chef, les officiers reprennent leurs situations, les soldats sont immatriculés de nouveau. En un mot, la reconstitution de la fédération est complète ; celle-ci est absolument prête à fonctionner à chaque occasion.

Nous savons les noms de plusieurs chefs de quartier ; nous connaissons les noms et les métiers de plusieurs commandants ou officiers qui ont repris leurs grades et leurs fonctions ; nous connaissons des femmes d'insurgés qui ont été invitées à passer chez le directeur de l'association dans tel ou tel arrondissement, afin de fournir des renseignements sur leurs maris, de remplir les certificats, etc.

Nous connaissons enfin des libérés qui sont inscrits à nouveau sur les registres, très-bien tenus, très-netts, de la fédération.

Encore une fois, cette reconstitution est complète. La fédération existe aujourd'hui, moins puissante et moins armée qu'en mars 1871, mais aussi bien organisée, aussi prête à agir, ayant ses cadres remplis, ses officiers et ses soldats.

Tous les renseignements que nous venons de donner, et dont nous garantissons l'exactitude, sont destinés seulement au public. Quant au gouvernement, nous n'avons rien à lui apprendre sur ce point; il en sait à ce sujet autant et plus que nous, et ce n'est certes pas lui qui nous démentira.

SIMPLES RÉFLEXIONS

SUR LE SUFFRAGE UNIVERSEL.

Il faut s'expliquer une fois pour toutes et dire à haute et intelligible voix ce que chacun pense au fond de l'âme. Ne trouvez-vous pas que les masques sont suffisamment arrachés, que les ambitieux de bas étage ont clairement montré ce qu'ils veulent, et que les gredins populaires ont agi dans la bonne mesure? On n'en est plus au chapitre des palliatifs et des réticences. Parlons net et parlons franc.

« L'enfer, dit un vieil adage, est pavé de bonnes intentions, » ce qui signifie, si je ne me trompe, que, grâce aux défaillances de notre esprit, au peu de solidité de notre jugement, et aux perpétuelles incertitudes de notre raison, les meilleurs logiciens tombent lourdement dans le sophisme, pour peu que la colère les aveugle ou que la présomption les égare. C'est le cas de l'ancien rédacteur en chef de la *Gazette de France*, l'abbé de Genoude, qui eut le malheur d'inventer le suffrage universel.

Brave homme que l'abbé de Genoude, — je l'ai connu, — excellent chrétien, légitimiste très-pur, mais n'hésitant pas, lorsqu'il voyait en perspective la culbute du système de Juillet, à contracter des alliances politiques plus que douteuses et à tendre la main aux démagogues de son époque. En leur compagnie et avec leur secours, tout en ayant des intentions fort louables, il contribua donc à paver l'Enfer. Il laissa la route libre à Satan pour nous expédier des fléaux de premier choix, l'Empire, le 4 Septembre et la Commune, — sans compter les autres calamités violentes que le suffrage universel nous tient en réserve, si on continue à tolérer son libre exercice, et si l'on s'obstine à considérer comme légale chacune de ses fantaisies perverses.

Vous dites que les sots, depuis Adam, sont en majorité? d'accord. Admettez aussi que le nombre des méchants, des ambitieux sans vergogne, des individus sans foi ni loi, des égoïstes et des lâches, ne le cède guère à celui des sots, — du moins aux tristes jours où nous sommes.

Et c'est en présence d'une conviction arithmétique si complète, que vous abandonnez un pays comme le nôtre, — je ne dis pas au danger, — je dis à la certitude d'être dévoré par la bête fauve électorale? Quoi! vous accordez aux premiers marouffes venus, à des êtres sans éducation, sans principes, grossiers, mal appris, ivrognes, un droit équivalent à votre droit? Toute cette canaille, insolente jusqu'à la frénésie, dès qu'elle échappe à votre dépendance, et lâche jusqu'à la bassesse, quand elle comprend que vous pouvez brider ses instincts sordides, jette au scrutin des votes absolument identiques à ceux des honnêtes gens, des suffrages de même poids et de même valeur, sans que vous ayez corrigé ses vues, éclairé son esprit, élevé son jugement, redressé son caractère, sans que vous ayez, en un mot, comblé l'abîme intellectuel qui vous sépare?

Mais c'est à vous faire souffleter par un sauvage de l'Orénoque, le jour où sa compréhension restreinte pourra deviner que la société civilisée, dont vous êtes membre, arrive à cet épouvantable degré dans l'absurde.

Au moins l'abbé de Genoude pouvait conserver quelque illusion. « Le peuple, disait-il, n'est pas aussi corrompu que cette malheureuse bourgeoisie voltairienne, sortie des fanges de 93, toute grouillante d'im-

piété, de luxure et d'orgueil. Le peuple conserve certaines croyances religieuses. Puisqu'il ne s'est pas tout-à-fait éloigné de l'autel, il se rapprochera plus facilement du trône. Avec lui et avec son vote, nous avons l'espoir de changer l'état de choses actuel. »

Trop confiant et trop aveugle abbé de Genoude! Il avait compté sans cette même bourgeoisie voltairienne, taupe immonde, qui se creuse un chemin dans les bas-fonds populaires et y propage, avec l'immoralité, des semences d'irréligion et de révolte; il avait compté sans la presse démagogique, dont on a pu voir tout récemment la jolie besogne, et sans la horde coalisée des francs-maçons et des libres-penseurs, occupés sans cesse et sans relâche à fomentier le germe, à préparer la sinistre moisson.

En sorte que, dans ce beau pays de France, à l'heure où je trace ces lignes, il n'y a pas un cocher de fiacre, pas un savetier, pas un cureur d'égoût, pas un être atteint de crétinisme politique et de dégradation morale, qui, après avoir lu le *Siecle*, le *Courrier de Saumur* ou quelque autre journal de cette trempe, n'ose insulter Dieu et son Christ, et ne se raille de toute autorité, de toute loi, de toute vertu.

Vous voyez tous ces gueux imbécilles lutter avec un incroyable aplomb contre l'homme le plus instruit et le plus digne. Ils couvrent audacieusement sa voix dans les discussions publiques, opposent leur candidature à la sienne et demandent au scrutin la réalisation de leurs criminelles espérances. Bien plus que personne au monde ils se croient capables de gérer les emplois, d'arriver aux honneurs, de remplir les fonctions gouvernementales, et de signer, avec un luxe prodigieux de pataqués et d'outrages multiples à l'orthographe, un arrêté quelconque, fixant d'une manière absolue et définitive les destinées de la France.

Est-ce là, oui ou non, l'histoire d'hier? Croyez-vous que ce ne sera pas celle de demain?

Les mêmes hommes qui, après avoir amené le peuple à tous les abrutissements, l'ont ensuite proclamé souverain, pour mieux assurer le succès de leurs plans maudits, renouent effrontément sous nos yeux les fils, un instant rompus, de leurs trames sacrilèges, et vont escalader de nouveau le pouvoir, en grimant sur l'urne populaire.

O suffrage universel, que tu serais grotesque, si tu n'étais pas monstrueux!

EUGÈNE DE MIRECOURT.

FRANCE ET RÉPUBLIQUE.

Un de nos compatriotes, M. Xavier Feuillant, d'Allonnes, vient de retorqueur avec beaucoup de verve et d'esprit un illustre démocrate.

C'est *Paris-Journal* qui raconte l'anecdote, et la fait suivre de réflexions très-judicieuses.

L'autre jour, dit-il, à Saint-Quentin, à propos de l'anniversaire de la bataille de ce nom, M. Henri Martin disait :

« — Deux cris doivent désormais sortir de nos poitrines : le premier, c'est Vive la République ! le second, Vive la France ! »

Un jeune officier (M. Xavier Feuillant) releva très-vertement l'orateur.

« — La France d'abord, cria-t-il ; la République après... s'il en reste, et si la France veut d'elle ! »

C'est parler comme un sage, et voilà qui résume en trois mots les revendications légitimes de la patrie contre la République et ses souteneurs.

La France est divisée, depuis le 4 septembre surtout, en deux parties : les républicains d'un côté, les Français de l'autre.

A voir ce que la République a fait de la France, depuis que celle-là s'est pour la troisième fois emparée de celle-ci, et ce que les républicains ont fait pour eux-mêmes, on est tenté de définir ainsi la République : le chemin le plus court du pays vers sa ruine ; le chemin le plus court des particuliers, qui savent s'en servir, vers leur fortune.

N'est-ce pas, monsieur Laurier ?

Les affaires, c'est l'argent des autres. La République — en France — c'est la place des autres.

Autrefois, dans les familles nobles, quand il y avait plusieurs fils, on destinait l'un à l'armée, l'autre à l'Église ou bien à la magistrature. De nos

jours, si l'on veut placer avantagement un enfant incapable de faire son chemin dans tout autre commerce, on le voue à la République. Es-tu paresseux, ivrogne, pied-bot, bossu, libertin? sois républicain, mon fils! ton avenir est assuré.

Nous avons des confrères, nous autres gens de plume, dont la médiocrité eût à grand-peine gagné le pain du ventre et le pain de l'amour-propre, s'ils n'avaient eu l'habileté de se poser en républicains. — Je ne vous ai pas nommé, monsieur Claretie. — Ils sont républicains, il n'est bruit que d'eux. Eussent-ils été monarchistes, avec infiniment de talent et d'honneur comme M. Laurentie, avec plus d'esprit que personne comme M. de Pontmartin, avec presque du génie comme M. Veillot, ils arrivaient à grand-peine au strict nécessaire en fait de profit, en fait de notoriété, en fait de récompense de tout genre.

Tout est obstacle aux conservateurs; tout conspire avec les républicains. Tout est aiglon aux premiers, aux seconds, tout est zéphir. Sur la foi de quelques pamphlets orduriers, nous avons vu M. Rochefort passer grand homme, et s'il ne devint pas capitaliste, ce fut bien sa faute. Supposez le même Rochefort ne s'étant pas frotté de l'huile essentielle de la politique irrécyclable : il faisait des quarts de vaudeville pour les Folies-Dramatiques, et, dans ses grands jours, abordait les levers de rideau au Palais-Royal.

Être républicain, cela dispense de tout le reste. Les écrivains républicains peuvent se passer de style; les soldats républicains peuvent se passer de victoire et même de bravoure; les généraux républicains peuvent être de l'acabit de Gambetta doublé de Freycinet; les diplomates républicains peuvent être de la force de Jules Favre et de Picard; les députés républicains peuvent s'appeler Ordinaire ou Naquet; les financiers républicains peuvent conclure l'emprunt Morgan; les gardes des sceaux républicains peuvent fouler aux pieds toute justice comme Crémieux (Adolphe); ils sont républicains, cela répond à tout. (Paris-Journal.)

Faits et propos du jour.

On avait fait courir le bruit que le comte de Paris était décidé à rendre immédiatement visite à Henri V pour lui faire acte de soumission complète. Ce voyage était en effet décidé, lorsque MM. d'Aumale et de Joinville intervinrent et réussirent à y mettre obstacle.

On a vu le comte de Paris dans une des tribunes de l'Assemblée, juste au moment où la plupart des députés le croyaient à Frosdorff.

HISTOIRE D'UNE PAIRE DE LUNETTES.

Le comte Orloff porte souvent des lunettes bleues pour dissimuler l'absence de son œil droit. Or, avant-hier, en prenant congé de M. Thiers, il oublia sur un meuble ses lunettes qu'il avait ôtées.

Le Président de la République, pensant que le comte pouvait en avoir besoin, donna ordre qu'on les lui envoyât immédiatement. Les lunettes furent en conséquence mises dans une enveloppe scellée au sceau de la République française, et un gendarme à cheval partit avec le pli, croyant porter une dépêche d'État.

Grand fut l'étonnement du personnel de l'ambassade de Russie, quand, en l'absence du comte, on ouvrit l'enveloppe.

Un attaché émit l'opinion que ces lunettes « voulaient dire quelque chose. » Cette opinion ayant semblé bonne, on télégraphia à Saint-Petersbourg la dépêche suivante :

« Avons reçu du Président de la République lunettes mystérieuses. Ambassadeur absent. Que faire ? »

On répondit de Saint-Petersbourg :

« Envoyez lunettes... »

Heureusement le comte rentra. Il était temps, les lunettes bleues allaient partir pour Saint-Petersbourg.

Tous les journaux sont remplis de détails exagérés sur la catastrophe du pont d'Antibes. Il n'y a que 6 morts et 7 blessés. M^{me} Damoreau-Cinti n'a pu s'engloutir dans le torrent, puisqu'elle était déjà morte depuis plusieurs années. Ces journalistes sont très-forts : ils tuent deux fois les gens.

Encore des hauts faits démagogiques ! Par les mœurs, le bon goût, comme ces messieurs-là brillent ! On écrit de Béziers au *Messenger du Midi* :

Mardi dernier se célébrait, à l'église Saint-Aphrodise, l'union de deux jeunes gens.

Le père de la mariée, un démagogue de la plus belle venue, ne crut pouvoir mieux faire que de marquer la fin de la cérémonie par un cri formidable de : « Vive la République ! »

L'à-propos n'était pas heureux, et à l'invitation que lui fit le vénérable curé M. F..., de se montrer plus calme dans le saint lieu, l'enragé démocrate répondit par les apostrophes et les injures les plus révoltantes.

Quelqu'un s'écriait à propos de l'arrestation de M. de Serres, agent gambettiste :

— Comment diable Gambetta a-t-il pu employer une pareille nullité ?

— Vous oubliez qu'il ne pouvait se passer de Serres, du moment où il voulait être pris pour un aigle.

M. Gambetta, se promenant samedi dans la salle des conférences, pendant la suspension de la séance, rencontre un membre de la majorité, et, avec cet air de dédain et de mépris qu'affecte M. Gambetta quand il parle de l'Assemblée :

Cette Chambre, dit-il, ne sait ni ce qu'elle veut, ni ce qu'elle ne veut pas.

— Si fait, répondit le député de la majorité : elle sait qu'elle ne veut ni de vous d'abord, ni de l'empire.

Le *Figaro* a publié il y a quelques jours une fantaisie en vers sur la crise de samedi dernier. Cette fantaisie a fait beaucoup rire à Versailles; mais il paraît que les radicaux ne l'ont pas trouvée de leur goût. M. Albert Millaud représentait M. Thiers attendant, anxieux, dans son cabinet, le résultat du vote de la Chambre. Tout-à-coup il voit déboucher dans la cour de la préfecture des hommes à mine radicale. C'étaient les députés de la gauche qui venaient le supplier de retirer sa démission. M. Thiers, saisi d'effroi, prit sans doute ces messieurs pour des fédérés revenant des pontons, car, se tournant vers le vénérable M. Barthélemy Saint-Hilaire, il lui dit avec volubilité et en langage poétique :

Hilaire, je t'en prie,

Va-t-en dans les placards serrer l'argenterie.

Il paraît que quelques députés voulaient demander que l'auteur de cette espièglerie fût traduit à la barre de la Chambre pour y être blâmé du fait d'avoir manqué de respect à une partie de ses membres. Mais sur les observations de quelques députés, on a sagement renoncé à ce projet, qui n'aurait pu avoir d'autre résultat que de mettre en évidence un de nos plus sympathiques et de nos plus spirituels confrères.

Hier, on sonne à la porte de certain banquier communal, qui a suspendu dernièrement ses paiements.

— C'est quelqu'un qui désire parler à monsieur lui-même, annonce le larbin.

— Que me veut-il ?

— Il a pour monsieur un mandat d...

L'ex-banquier cherchait déjà une porte de sortie.

— ...Un mandat de la poste, achève le laquais.

— Ah ! faites entrer, alors.

M. Victor Hugo est l'homme qui change le plus souvent de cuisinières. Depuis le mois de septembre, il en a déjà renvoyé sept.

Les domestiques l'ont surnommé, sans qu'il le sache, M. de *Râtisse-bonnes*....

Ce qui ne laisse pas que d'être assez désagréable à notre confrère des *Débats*.

A la cour d'assises.

— Vous avouez avoir assassiné ce pauvre Lambert ?

— Oui, mon président; mais c'est pour des motifs politiques.

— Comment cela ?

— Nous causions; Lambert ne voulait pas admettre l'abolition de la peine de mort, et comme

cette opinion m'exaspérait, dans un moment de colère, je l'ai tué.

Pour les articles non signés : P. GODET.

Chronique Locale et de l'Ouest.

M. DE MIRECOURT

ET LE COURRIER DE SAUMUR.

Un insulteur en bas âge, excité par une bande de commeneux et de francs-maçons, qui se tiennent derrière le rideau, s'est permis d'imprimer en toutes lettres dans le *Courrier de Saumur* du 27 de ce mois, que l'œuvre des biographies contemporaines était une œuvre de chantage, et qu'on pouvait tout dire de M. de Mirecourt, sans jamais l'outrager.

Bon jeune homme!

On abuse de sa naïveté, de son inexpérience et de sa candeur pour le conduire à la calomnie stupide, à la diffamation ridicule et folle.

M. de Mirecourt a publié à ses risques et périls de rudes critiques contre certains individus de son siècle. On lui a même intenté plus d'un procès ruineux pour avoir affirmé et signé :

1° Que tels ou tels citoyens, démocrates sincères en apparence, étaient tout simplement des ambitieux féroces, décidés à brûler le monde, afin de glisser quelques charbons sous leur marmite ;

2° Que M^{me} George Sand écrit des pages, dont le style est enchanteur, mais dont une moralité scrupuleuse a le droit de s'effaroucher ;

3° Que Gustave Planche aurait eu peut-être une forme plus délicate et une logique moins absurde, s'il avait rédigé ses articles à jeun ;

4° Que le citoyen Bocage poussait la sottise républicaine jusqu'à vouloir s'imposer à la France comme premier consul ;

5° Que M. de Girardin, tout en cultivant le paragraphe avec succès, n'avait pas, et n'a pas encore une droiture absolue de jugement et de conscience ;

6° Qu'Alexandre Dumas ne composait réellement qu'une très-minime partie de ses livres, et que certains financiers de l'époque n'ont pu gagner en un clin d'œil cinquante ou soixante millions, uniquement par la probité du travail.

Or, M. de Mirecourt considère ses procès de presse comme son meilleur titre de gloire, et les gens honnêtes et sensés l'entretiennent dans cette persuasion.

Jamais on ne l'a payé pour dire le mensonge; mais, en revanche, il a payé très-cher pour avoir dit la vérité.

Coûte que coûte, il achèvera de démasquer et de flétrir commeneux, francs-maçons et autres, sans que leurs outrages puissent intimider sa plume.

Bien évidemment alors c'est d'un autre crime, d'un crime inconnu, que le jeune insulteur et les conseillers ses amis accusent M. de Mirecourt. En ce cas, articulez, Messieurs, — et prouvez surtout, — car ceci ne regarde plus seulement le rédacteur de l'*Echo de l'Ouest*, c'est l'homme et son honneur que vous mettez en cause. Si vous ne justifiez pas cette incompréhensible attaque, nous aviserons au moyen de vous démontrer efficacement que la vérité, quelque dure qu'elle soit, est toujours respectable, mais que la calomnie n'est jamais permise.

LA RÉDACTION DE L'ÉCHO DE L'OUEST.

Variétés.

LE CITOYEN GAMBETTA

Ses hauts faits et son histoire.

Il était une fois un avocat sans sou ni maille et sans clientèle, arpentant, l'œil morne et la démarche hésitante, les couloirs du Palais de Justice ou la salle des Pas-Perdus. On ne le connaissait guère. Il errait, comme une ombre en peine, au milieu de ses collègues, guettait quelques plaidoyers d'office, et s'en allait, le soir, déconfit et pané, manger une soupe aux choux à la gargote.

Né à Cahors, le 30 octobre 1838, d'une famille génoise, — félicitons-nous, ce n'est qu'un demi-Français, — Léon Gambetta se fait inscrire au barreau de Paris.

Il s'étonne de végéter, n'a pas le courage de supporter les privations et d'attendre patiemment la réussite, frappe à la porte des sociétés secrètes, hante les bouges signalés à la police, les brasseries internationales, et boit à la santé de cette chère République un nombre incalculable de chopos, qu'il ne paye pas toujours.

C'est un garçon jeune encore, doué d'un talent passable et d'une certaine verve, très-orgueilleux, du reste, et têtu comme un onagre, si têtu qu'un jour... Mais ceci est de la biographie rétrospective, dois-je raconter l'anecdote ?

Au fait, le lecteur a le droit de savoir que Gambetta est borgne, et qu'il est on ne peut plus digne de l'être.

Le Génois, son père, ayant un jour refusé d'obtempérer à je ne sais quel caprice, le jeune Léon le menace de se crever l'œil avec un canif qu'il tient à la main, si on ne cède pas à sa volonté mutine.

— Polisson ! dit le père, haussant les épaules, et bien convaincu que la menace est inexécutable.

Il se trompe. Monsieur son fils, exaspéré de la résistance paternelle, n'hésite pas et s'enfonce la lame en plein orbite. Cette fantaisie étrange dérangea naturellement l'harmonie de son visage et la droiture de ses visées.

Nous disions donc que notre avocat pérorait dans les tavernes démocratiques et sociales. Il y prêchait les doctrines de la révolte, en même temps que la haine implacable de tout ce qui tenait à l'Empire.

Déjà le suffrage universel berce doucement son ambition et donne l'essor à ses espérances. On le charge de manœuvrer en faveur des élections républicaines de 1863. Il s'acquitte de sa besogne avec un entrain et une persistance qui lui obtiennent les applaudissements unanimes du parti. Pendant les cinq années qui suivent, il plaide, soit à Paris, soit en province, un certain nombre de causes politiques; mais sa renommée d'avocat ne grandit en aucune sorte, et la clientèle des frères et amis ne remplit pas du tout son gousset.

Gambetta loge alors dans une pauvre mansarde de la rue de Tournon. Décidément cela devient intolérable !

Quand donc sera-t-il possible de tenter une action décisive ? Cet odieux régime impérial est tenace; il faut à tout prix l'anéantir, car enfin le citoyen Gambetta ne peut ainsi loger sous les combles, avec des meubles éclopés, une table boiteuse, la soupe aux choux perpétuelle et les chopos à crédit.

O bonheur ! on voit poindre tout-à-coup une émeute, à l'horizon du cimetière Montmartre.

Une tombe est là, parfaitement oubliée du commun des mortels. Mais la démagogie surnoise à l'œil dessus, et la réserve pour un usage tout-à-fait spécial. C'est la tombe de Baudin, un ex-représentant du peuple en 1848, espèce de brute écarlate, qui, à cette époque, n'a fait à la Chambre ni preuve d'esprit, ni preuve de sens commun, ni preuve d'éloquence. Gambetta-Coclès ne l'en regarde pas moins comme un héros démocratique du premier calibre, et il a vivement exhorté les frères et amis à le placer dans leur martyrologe, pour s'en servir à l'oc-

cas. Le moment est venu. On donne le mot d'ordre aux sociétés secrètes.

Tout aussitôt des milliers de gredins et de voyous se réunissent, le 2 décembre 1868, aux abords du cimetière Montmartre, manifestant l'intention de déposer des couronnes et d'applaudir pas mal de harangues sur la fosse glorieuse du représentant Baudin, ASSASSINÉ, à pareil jour, le 2 décembre 1851, par les soldats de Louis Bonaparte. Effectivement le susdit Baudin avait eu l'imprudence de monter sur les barricades et de se présenter comme cible aux troupes qui les attaquaient. Les balles eurent l'indélicatesse de ne pas s'écarter de sa poitrine.

Dix-huit ans se sont écoulés depuis lors. Gambetta-Coclès et ses amis ont attendu tout ce temps-là pour s'intéresser à la victime, — mieux vaut tard que jamais. — Ils savent que la manifestation ne sera pas du goût du ministère, — quelle chance ! — La police intervient et repousse la foule, — merci, mon Dieu ! — Rien de plus naturel alors que de protester, — on proteste. — Une souscription s'organise dans les journaux rouges pour élever un monument à ce malheureux Baudin qui, pendant dix-huit années, a dormi sous l'herbe. Son ombre tressaille de stupeur, et l'œil unique de Gambetta-Coclès s'illumine de joie, — car le ministre vient d'interdire la souscription, car les journaux rouges sont traduits en police correctionnelle, car c'est notre buveur de chopos qui va les défendre. Vous comprenez ?

Il s'affuble de sa robe, campe sa toque sur l'oreille et rumine sa plaidoirie : la vipère noire s'appête à jeter son venin.

Arrive le jour de l'audience. La salle est comble. Un président, complice ou imbécile, ne fait pas taire Gambetta-Coclès, qui attaque le gouvernement de la manière la plus audacieuse, qualifie de crime le coup d'État, et traite l'Empereur d'*Inconnu qui s'est abattu sur la France*. Je vous laisse réfléchir à cette phrase superbe, au cas où il vous conviendrait de l'appliquer aujourd'hui à quelque autre qu'à Napoléon III.

Elle eut, du reste, son effet immédiat, irrésistible. On la commenta dans les sociétés secrètes, dans les clubs, dans toutes les brasseries sympathiques à l'orateur, et voilà notre homme célèbre...

Oh ! mais là, célèbre du coup, sans obstacle, sans réserve, sans restriction !

Le suffrage universel le saisit dans ses bras nerveux et malpropres, le huche sur un piédestal, le baptise du nom d'IRRECONCILABLE, et lui donne carrément, dans la 1^{re} circonscription, 21,734 voix sur 35,447 votants. Au scrutin de Marseille, même succès. Et le tour est joué !

Voilà Gambetta-Coclès homme politique. Il descend triomphalement de sa mansarde, abjure la soupe aux choux, et paie ses chopos rubis sur l'ongle.

Ce noble citoyen se déclare pleinement satisfait. Les engagements formels contractés vis-à-vis de ses mandataires, démagogues ou socialistes, lui importent peu. Il leur a promis de renverser l'Empire et de provoquer l'émeute à chaque heure du jour et de la nuit : — Bien obligé, camarades ! oubliez ma promesse qui n'était qu'une frime. A cela près, nous resterons au mieux ensemble. Voici, grâce à vous, la députation conquise; j'ai de beaux honoraires, un paletot frais, des bottes neuves, bonne table et bon lit. Si vous êtes pressés d'aller à Cayenne, prenez les devants. J'irai vous rejoindre le plus tard possible.

Tous ces nobles citoyens, absolument tous, ont le même cynisme de langage et de conduite après le succès.

Voyons, sainte canaille, lève-toi ! Hurlé notre nom à tous les échos, prête-nous ton épaule charnue, ton poing robuste, ta forte gueule, pour nous hisser, pour nous défendre, pour chanter nos vertus patriotiques. Mais, une fois les élections terminées, nous renonçons à tes pompes et à tes œuvres. Laisse-nous ! rentre dans ton galetas. Plus de relations, plus de familiarités d'aucune espèce. A bas les pattes sales ! Nous avons savonné les nôtres, elles en avaient besoin.

E. DE M.

(La suite au prochain numéro.)

Dernières Nouvelles.

Versailles, 29 janvier.

L'Assemblée s'occupera aujourd'hui de la dénonciation éventuelle des traités de commerce. On s'attend à de vives discussions.

On télégraphie de Versailles :

Après avoir paru accepter l'idée d'une vice-présidence de la République, M. Thiers la repousse aujourd'hui avec énergie, déclarant que la vice-présidence du conseil des ministres, qui est dévolue par décret présidentiel à M. Dufaure, ministre de la justice, suffit à parer à toutes les éventualités.

Il n'a jamais été question que M. le ministre de l'intérieur dût avoir une conférence avec des banquiers pour la souscription publique nationale relative à la libération du territoire.

Les camps qui sont établis autour de Paris ne seront levés qu'au mois d'avril. On veut prolonger à dessein l'expérience jusqu'à la fin de la mauvaise saison.

Pour les dernières nouvelles : P. GODET.

Souscription publique

A 22,223 OBLIGATIONS HYPOTHÉCAIRES

SUR DOMAINES FORESTIERS ET AGRICOLES

Acquis par la Société générale Forestière (ANONYME).

PRIX { d'émission 225 fr. l'une.
de remboursement. 300 fr. —

En 10 années avec participation dans les bénéfices.

4 TIRAGES PAR AN.

INTÉRÊT ANNUEL : 18 FRANCS, NET D'IMPOT

Payables les 30 Avril, 31 Juillet, 31 Octobre et 31 Janvier, avec Jouissance du 1^{er} Janvier 1872.

Ces obligations donnent droit chaque année à :

1° Intérêt 18 fr., soit 8 » 0/0
2° Prime de remboursement 75 fr.,

soit 3 33 0/0

Rendement fixe garanti..... 11 33 0/0

3° Bonification par le Certificat de participation 2 70 0/0

REVENU COMPLET..... 14 030/0

soit 31 fr. 56 c. par Obligation de 225 francs.

Tout souscripteur de dix Obligations a droit à un certificat de Participation dans les bénéfices nets; il a la faculté d'exiger un numéro de chacune des dix séries d'Obligations; ce qui lui assure le remboursement à 300 fr. d'une obligation chaque année.

LA SOUSCRIPTION EST OUVERTE

Les Mardi 30, Mercredi 31 Janvier, Jeudi 1^{er}, Vendredi 2 et Samedi 3 Février inclusivement.

ON VERSE :

en souscrivant	25 fr., ci.....	25 fr. »
à la répartition	50 —	50 »
le 28 février..	50 —	50 »
le 31 mars ..	50 —	50 »
le 30 avril....	50 moins le	
coupon du 30 avril.....		45 50
	225 fr.	220 50

Bonification pour la libération en souscrivant 2 50

VERSEMENT RÉEL.. 218 »

COMMISSION DES OBLIGATAIRES.

Une Commission est instituée pour veiller à l'exécution des engagements pris envers les obligataires, notamment ceux relatifs à la prise des hypothèques, requérir toutes inscriptions et les renouveler en temps utile.

Cette commission se compose de :

MM. LEGOYT, O. #, #, ancien chef de division de la statistique générale de France, au

ministère du commerce et de l'agriculture;
MACKENZIE, O. #, #, ingénieur, administrateur de chemins de fer;
DE MONVAL, #, ancien payeur général du Trésor;
NICOULLAUD, ancien notaire et ancien conseiller général de la Vienne;
DE VERNEJOL DE LA ROQUE, ancien inspecteur des eaux et forêts, directeur de la compagnie des chênes liège du Mélah.

De tous les placements, celui qui assure aux capitaux la sécurité la plus incontestable, est le Prêt hypothécaire sur des propriétés territoriales ayant une valeur double au moins de l'importance du prêt lui-même.

Tel est le caractère absolu des Obligations faisant l'objet de cette émission.

Elles reposent sur trois domaines très-considérables, situés en France, en Algérie et en Autriche, acquis par la Société Générale Forestière, après une étude approfondie de leurs ressources, par des experts spéciaux, dont les rapports constatent une valeur minima de 12,887,560 francs. Ces Domaines représentent une superficie de plus de 12,000 hectares, d'une exploitation très-facile et d'un produit annuel de 1,310,645 francs.

Ces obligations sont divisées en 10 séries, portant un N° de 1 à 10, et chaque année un N° est tiré qui désigne la série appelée au remboursement.

Si l'on prend la 6^e année comme moyenne de l'amortissement, la moitié des obligations se trouvant remboursées et le service des intérêts n'ab-

sorbant plus que 200,000 fr., le bénéfice net s'élève alors à 444,031 fr. (sans préjudice des augmentations de chaque année), dont 15 0/0, soit 66,600 fr., sont attribués aux certificats de participation; et si l'on suppose que les souscriptions par séries pleines forment la moitié de la souscription, le supplément de bénéfice qui résultera pour tout souscripteur d'une série sera de 60 fr. par série; ce qui correspond à une augmentation certaine de revenu de 2 fr. 70 0/0 sur le prix de 225 fr. par obligation.

Ces Obligations seront cotées aux Bourses de France.

ON SOUSCRIT :

A Paris..... } A la Société Industrielle, Banque de Crédit et d'Émission (Anonyme), 16, place Vendôme.
 Dans les départements: } Dans ses succursales et chez tous les banquiers correspondants.

Toute demande de souscription adressée avant le 30 janvier sera irréductible. — Les souscriptions seront ensuite réduites proportionnellement.

On peut également souscrire en versant au Crédit de la Société Industrielle, dans toutes les succursales de la Banque de France, ou en envoyant des mandats, chèques, bons de poste, billets de banque, coupons, et en général tous titres au cours moyen du jour, par lettres chargées, adressées à la Société Industrielle.

Les Rhumes, irritations de poitrine, les maux de gorge, les rhumatismes, douleurs, etc., sont guéris par une application du PAPIER WLINSI. 1 fr. 50 la boîte. Dans toutes les pharmacies.

LA BANQUE DES ACTIONNAIRES,
 17, rue de Provence, à Paris,
 Se charge de recevoir sans frais les souscriptions à l'émission des obligations hypothécaires.
 On verse 25 fr. en souscrivant.

POUR ÉVITER
LES CONTREFAÇONS
 DU
CHOCOLAT-MENIER
 IL EST INDISPENSABLE
 D'EXIGER
 le véritable nom.

SOMMAIRE DE L'ILLUSTRATION, DU 27 JANVIER.

Texte : M. Lerebours. — Revue politique de la semaine. — Le vote du 19 janvier. — Courrier de Paris. — Aug. Anastasi. — Chronique parlementaire. — Les prisonniers de la Commune. — Tableaux de voyage (deuxième article) : Monaco, Monte-Carlo, Menton, Vintimille. — Les Théâtres. — La Tête de plâtre, nouvelle, par M. Constant Améas (fin). — Gazette du Palais. — L'Établissement du Bon-Pasteur.

Gravures : L'abbé Lerebours, nouveau curé de la Madeleine. — Cérémonie commémorative célébrée à Notre-Dame, le 18 janvier, en l'honneur des soldats morts pendant le siège de Paris. — Événements d'Algérie : L'oasis de Negrin, frontière tunisienne; — L'oasis de Terkan. — Le chemin de fer de Nice à Gènes : Menton; — Monte-Carlo; — Vintimille; — Monaco : vue générale de la principauté. — Les prisonniers de la Commune à Versailles : l'Orangerie; aspect de nuit; — Aspect intérieur d'un des docks de Satory occupé par les officiers de la Commune. — Déblaiement de la chapelle du Refuge, rue d'Enfer, incendiée le 4 mai 1871. — Échecs. — Rébus.

Les obsèques de M. André Meignan père, propriétaire au Pont-Fouchar, se feront demain mercredi 31 janvier, à 10 heures précises, dans l'église de Bagneux.

La famille prie ceux de ses amis qui n'auraient pas reçu de lettre de faire part de considérer le présent avis comme invitation.

Marché de Saumur du 27 janvier.

Froment (l'h.) 77 k. 27 99	Graine trèfle 50	—
2 ^e qualité. 74 26 90	— luzerne 50	—
Seigle 75 14 50	Foin (h. bar.) 780	100
Orge 65 11 25	Luzerne —	780 80
Avoine h. bar. 50 9 50	Paille —	780 77
Fèves 75 14 50	Amandes	50
Pois blancs. 80 25	— cassées 50	—
— rouges. 80 37	Cire jaune. 50	180
Graine de lin. 70	Chanvre tillé	—
Colza 65	(52 k. 500) —	—
Chenevis. 50	Chanvre broyé	—
Huile de noix 50 k.	Blanc	—
— chenevis 50	Demi-couleur . .	—
— delin. 50	Brun.	—

COURS DES VINS.

BLANCS (2 hect. 30).	
Coteaux de Saumur, 1870.	1 ^{re} qualité 115 à 100
Id.	2 ^e id. 90 à 100
Ordin., envir. de Saumur 1871.	1 ^{re} id. 85 à 60
Id.	2 ^e id. » à »
Saint-Léger et environs 1871.	1 ^{re} id. 50 à 55
Id.	2 ^e id. » à »
Le Puy-N.-D. et environs 1871.	1 ^{re} id. 50 à 55
Id.	2 ^e id. » à »
La Vienne, 1871.	» à 40

ROUGES (2 hect. 30).	
Souzay et environs 1871.	» à 80
Champigny, 1871.	1 ^{re} qualité 140 à 200
Id.	2 ^e id. » à »
Varrains, 1871.	» à »
Varrains, 1871.	» à 80
Bourguell, 1871.	1 ^{re} qualité 80 à 100
Id.	2 ^e id. » à »
Restigné 1871.	» à 90
Chinon, 1871.	1 ^{re} id. 70 à 80
Id.	2 ^e id. » à »

P. GODET, propriétaire-gérant.

RETRAIT DE CAUTIONNEMENT.

M. Bouilly, ayant cédé l'office de notaire à Brain-sur-Allonnes, fait cette insertion pour retirer son cautionnement. (60)

Administration des Domaines.

VENTE

971 PEUPLIERS.

Le samedi 3 février 1872, à une heure de l'après-midi, dans une des salles de la mairie de Saumur, il sera procédé à la vente de 971 peupliers, à abattre sur la route nationale n° 138, dans les communes de Saint-Lambert-des-Levées et de Vivy, savoir :

1^o Commune de Saint-Lambert-des-Levées, entre les bornes 20,800 et 23,690.
 550 peupliers.
 Mise à prix . . . 7,460 fr.

2^o Commune de Vivy, entre les bornes 23,690 et 25,000.
 421 peupliers.
 Mise à prix . . . 7,161 fr.

Prix payable comptant, cinq pour cent en sus. A défaut de paiement immédiat, les bois non payés seront mis en vente à la folle-enchère des acquéreurs.

Après l'adjudication, aucune réclamation ne sera admise.
 Le Receveur des Domaines,
 (29) ROBERT.

A VENDRE.

50,000 luzerne, 1^{re} et 2^{es} coupes.
 S'adresser à Chozy, — près Montrenil-Bellay.
 On livrera par charretée, selon les demandes. (58)

A LOUER

Pour la Saint-Jean prochaine,
UNE MAISON
 Située à Saumur, montée du Fort, n° 6.
 S'adresser à M. GUÉDON, qui l'occupe. (417)

PORTION DE MAISON

A LOUER
 Sans communication.
 S'adresser à M^{me} LBLONG, Grand-Rue. (52)

A LOUER

Pour la Saint-Jean 1872,
 UNE MAISON, rue Daillé, propre au commerce en gros, occupée par M^{me} Pinet-Brard, M^{me} de vin.
 UNE AUTRE MAISON, A LOUER présentement, sise rue Daillé, 11, à l'angle de la rue de la Fidélité.
 S'adresser à M. BODIN, épicière, rue Saint-Nicolas, à Saumur, ou à M. DUVEAU, entrepreneur à Angers.

AVIS

M. DAVID, marchand de résine à Saumur, rue de la Visitation, informe les négociants de Saumur qu'ils ne doivent rien vendre à sa femme.
 Toute dette contractée par elle ne sera pas soldée. (50)

M. PAUL TAVEAU, GÉOMÈTRE-EXPERT.

A l'honneur d'informer le public qu'il continue, comme par le passé, à s'occuper d'arpentage et d'expertise.
 Son bureau est établi au Pont-Fouchar, commune de Bagneux, près Saumur. (430)

HOTEL D'ANJOU.

M. PETIT, maître d'hôtel à Saumur, a l'honneur de prévenir le public que les pâtés qu'il vend ne proviennent point d'un dépôt qui lui aurait été fait, ainsi qu'on l'a faussement prétendu, mais sont les produits de sa maison. (508)

ORFÈVRENERIE CHRISTOFLE ET C^{ie}

Manufactures à Paris et à Carlsruhe (Grand-Duché de Bade)

SPÉCIALITÉ de COUVERTS CHRISTOFLE, PRIX de FABRIQUE

COUVERTS ALFÉNIDE OU MÉTAL BLANC.

Toute l'ORFÈVRENERIE CHRISTOFLE est garantie sur facture et poinçonnée de contrôles indiquant le poids net d'argent.

REARGENTURE DES ANCIENS COUVERTS avec les mêmes garanties.

S'adresser chez M. CH. DUVEAU, fabricant-bijoutier,

Agent Général de la C^{ie} d'Assurances le Phénix, quai de Limoges, 117, à Saumur.

M^{re} LE BLAYE, notaire à Saumur, demande un clerc.

OFFRE D'AGENCE

dans chaque commune de France, pour un article facile pouvant rapporter 1,000 francs par an, sans rien changer à ses habitudes. S'adresser, franco, à M^{re} SANGARD, 15, place Maubert, à Paris. Joindre un timbre, pour recevoir franco, instructions et prix-courants. (61)

M. NORMANDINE, rue St-Jean, désire trouver un jeune homme voulant commencer la pharmacie.

PLUS DE HERNIES

Guérison radicale des Hernies et Descentes
 Méthode de feu P^{re} Simon. (Notice envoyée franco à ceux qu'ils demandent) Écrire franco à M. Mignat-Simon, bandagiste-herniaire, aux Herbiers (Vendée), genre et succ^{re}, seul et unique élève de P^{re} Simon, ou à la Ph^{ie} Briand, aux Herbiers (Vendée).



NOUVEAU TARIF PHOSPHO-GUANO

PETER LAWSON ET FILS, CONCESSIONNAIRES GALLET, LEFEBVRE ET C^{ie}, consignataires généraux PARIS, 60, RUE DE BONDY, ET AU HAVRE.

Vente sur poids net en barils cachetés aux marques ci-dessus :

29 25 les 100 kilogr.	pour quantité supérieure à 50,000 kilogr.
30 » d ^e	de 30,000 à 50,000 —
31 » d ^e	inférieure à 30,000 —

Sur char, au Havre, Dunkerque, Nantes, Rochefort, Bordeaux et Marseille, Au comptant avant expédition.
 Dépôts dans tous les centres agricoles de France. — Exiger rigoureusement les marques ci-dessus. — Se méfier des imitations. (52)

BENZINE J. GARDOT DIJON

Pour enlever les taches de toutes les étoffes sans laisser d'odeur et sans altérer le brillant des couleurs. Prix du flacon : 1 fr. 25.
 A Saumur, chez M^{re} GONDRAND, rue d'Orléans; à Angers, chez M. BAILLIFF, épicière-droguiste. — On demande des Dépositaires pour toutes les autres villes du département. (322)

HISTOIRES DU VIEUX TEMPS

EXTRAITS DU MANUSCRIT DE L'ÉCUYER LOYS DE CUSIÈRE, Gentilhomme angevin,

Revus et publiés par son petit-neveu,

Le Chevalier DE GLOUVET.

Un fort volume in-18 Jésus de plus de 600 pages.

PRIX : 4 francs.

En vente à Saumur :

Chez P. GODET, imprimeur-libraire; GRASSET, libraire; JAVAUD, libraire.

LA SEMAINE RELIGIEUSE

DU DIOCÈSE D'ANGERS.

REVUE LITURGIQUE ET HISTORIQUE

PARAISSANT TOUS LES SAMEDIS.

Offices. — Vies des Saints. — Bonnes œuvres et Faits divers

PRIX DE L'ABONNEMENT.

Un an. 5 fr. | Six mois. 2 fr. 75 c.

On reçoit les timbres-poste en paiement.

On s'abonne à Saumur, chez M. GODET, imprimeur-libraire, place du Marché-Noir.

Saumur. P. GODET, imprimeur.

Certifié par l'imprimeur soussigné.